

» **CYBERSÉCURITÉ** » SAUVEGARDE

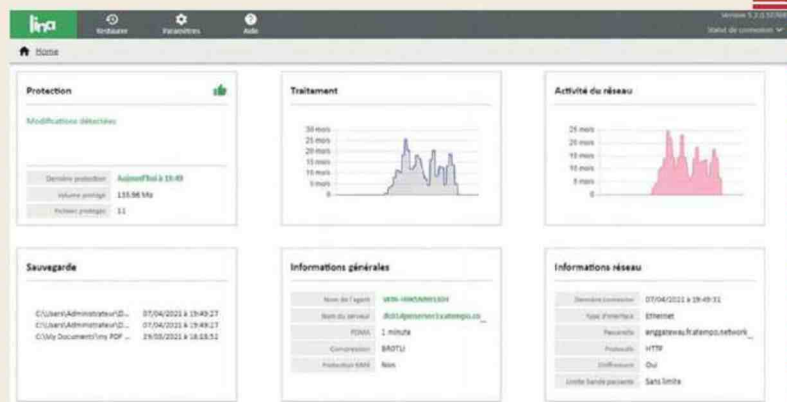
Renforcer la protection des données au plus près de l'utilisateur

Depuis près de deux ans et face aux contraintes que nous impose la crise sanitaire, les manières de travailler ont connu des changements majeurs. Le télétravail, impliquant l'accès aux données à distance, a mis à mal le périmètre sécuritaire de l'entreprise. Dans ce contexte, il convient de protéger au plus près de l'utilisateur l'actif le plus important des organisations : les données.

Télétravail ? Retour au bureau ? Les entreprises adoptent une organisation hybride, essayant de concilier le meilleur des deux mondes. Dans l'entreprise, à leur domicile ou dans les espaces de travail partagés, les salariés ne respectent pas toujours le cadre de sécurité qui leur est imposé. Non pas qu'ils ne le veulent pas mais ils n'ont pas nécessairement les moyens de le faire. C'est pourquoi l'entreprise se doit d'accompagner ses salariés, en leur fournissant le cadre nécessaire, avec des outils classiques pour assurer leur sécurité. Mais trop souvent, elles oublient la sauvegarde des données, un des actifs les plus importants pour la réalisation des tâches quotidiennes, et surtout pour garantir la continuité d'activité, en cas de perte, de vol ou d'attaques malveillantes.

La place des données dans l'entreprise

Les données ont une place prépondérante car elles apportent la connaissance, nécessaire à la prise de décisions. Sans elles, l'organisation serait aveugle. Les données échangées ou conservées sont souvent confidentielles et contiennent des éléments qui ne doivent pas être divulgués à l'extérieur de l'entreprise. De plus, les données sont souvent sous la férule de règles de conformité strictes telles que le RGPD. Un traitement inapproprié ou une violation des données conduit à des sanctions pénales et à de lourdes amendes. Les entreprises doivent non seulement contrôler l'accès aux données des employés, mais les systèmes informatiques aussi doivent être protégés par contrôles d'accès appropriés. Très récemment, une brèche dans la



sécurité informatique d'une institution financière a fait les gros titres des journaux, portant ainsi atteinte à la vie privée des clients et surtout, à la réputation de l'entreprise. Enfin, dans d'autres secteurs, la confidentialité des données permet non seulement aux entreprises de se protéger de leurs concurrents, mais aussi de se différencier sur le marché à travers la création de nouveaux produits ou services.

Le débat autour de la souveraineté

Un vaste débat se tient actuellement sur l'existence de lois extraterritoriales autorisant l'accès aux données par des autorités étrangères et mettant en danger la confidentialité de ces données, parfois sensibles. Des partenariats récents entre fournisseurs de clouds publics et industriels français ont été signés pour créer des "clouds de confiance".

La sauvegarde, dernier rempart de la sécurité informatique

L'un des outils plébiscités par les salariés lorsqu'ils travaillent à distance est le "drive", un espace de stockage sur un cloud public : Google

Drive, OneDrive de Microsoft, Box, Dropbox, etc. Ces espaces de travail collaboratifs ne remplacent en aucun cas les solutions de sauvegarde et les éditeurs ne garantissent ni la protection ni la sauvegarde des données.

Pour préserver les données et continuer à opérer après une attaque, il convient de choisir des solutions qui protègent les données, quel que soit le mode de travail mis en place dans l'organisation. Des offres telles que la solution Lina d'Atempo, assurent la protection et la sauvegarde des postes fixes et portables et constituent la meilleure défense contre le vol, les cyberattaques, la corruption ou la perte de données. En cas d'attaque, de panne ou de vol, Lina est capable de reconstituer une machine telle qu'elle était avant le sinistre. Installée sur le poste du salarié, Lina offre une protection continue et transparente pour l'utilisateur, des actifs les plus précieux de l'entreprise : ses données. ■



www.atempo.com

Rédaction: sp@tempo.com